



Demande d'autorisation de présenter un exposé oral

Date :

Projet

Nom du projet :

N° de l'ordonnance d'audience :

N° de dossier :

Coordonnées

Nom :

Adresse :

Titre :

Ville :

Organisation :

Province :

Téléphone :

Code postal :

Télécopieur :

Courriel :

Intérêt

Veuillez indiquer la nature de votre intérêt à l'égard du projet :

Veuillez préciser la langue dans laquelle vous ferez votre exposé :

Formulaire de consentement : enregistrement visuel ou audiophonique

Je consens à ce que l'Office national de l'énergie publie tout enregistrement visuel et/ou audiophonique de ma participation à la présente procédure d'audience, ou se réserve les droits d'auteur à cet égard, et qu'il utilise ces enregistrements pour illustrer ou décrire ses procédures d'audience dans ses publications, sur son site Web et dans ses documents pédagogiques.

OUI NON

Prière de noter ce qui suit :

- *Les personnes qui présentent un exposé oral n'ont pas le statut d'intervenant.*
- *En règle générale, un exposé oral est limité à 10 minutes.*
- *Les personnes qui font un exposé oral devront prêter serment ou faire une affirmation solennelle.*
- *Aucun document écrit ne peut être déposé lors d'un exposé oral à moins d'une autorisation de l'Office.*
- *Les demandeurs, l'Office, et toute partie qui en a reçu l'autorisation de l'Office, peuvent vous poser des questions au sujet de l'information que vous communiquerez dans votre exposé.*

Pour obtenir de plus amples renseignements, y compris les dates limites, veuillez consulter l'ordonnance d'audience au www.neb-one.gc.ca (site Web de l'Office).